



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

LIGUE FOOTBALL WILAYA DE BOUIRA

BULLETIN OFFICIEL



SAISON 2017-2018

N° :20

11/03/2018

Bulletin Officiel N° 20 du Dimanche 11 Maars 2018



BUREAU DE LIGUE

SEANCE DU Mercredi 07 MARS 2017

Membres Présents, Messieurs

BAKIRI Nour Eddine, Président

Larbi Rachid	Mechat Tayeb	Rezoug Rabah
Ouarab Mouloud	Aouchar Abdelkader	Khorissi Lyes
Bouamria Abdelkader	Rotane Mohamed	Brahimi Abdenour

La Séance a été ouverte à 18h00 par Mr BAKIRI Nour Eddine, Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Bouira. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, il passe la parole au Secrétaire Général qui donne lecture de l'ordre du jour, du courrier et des résultats des travaux des commissions.

Ordre du Jour

- Examen du Courrier
- Procès-verbaux des Commissions
- Amende
- Divers

Examen du Courrier

Correspondance – FAF

- ◆ Fax émanant de la FAF a/s des présidents des commissions de discipline.....NF

Correspondance – LRFA

- ◆ Fax émanant de la DTR portant objet match amical de la sélection régionale U17 et U15 au stade de Hydra le mardi 20/02/2018 à 13h30.....NF
- ◆ Fax émanant de la DTR portant objet prospection catégorie U17 le mardi 27/02/2018 à sidi moussa.....NF
- ◆ Fax émanant de la DTR portant objet réunion DTR avec les DTW.....NF
- ◆ Fax émanant de la DTR portant objet section de la catégorie U19.....NF

Correspondances - DJS

- ◆ Lettre émanant du DJS Bouira portant objet : conférence avec les élus local...NF

Correspondances - Clubs

- ◆ CSA DRBK portant objet désignation rencontres jeunes.....Noté
- ◆ CSA O.Raffour portant objet régularisation de la situation disciplinaire du joueur Boulala Massinissa.....Noté
- ◆ CSA USMB nous demandons de domicilier la rencontre USMB/HCAB au stade de Haizer.....Noté
- ◆ CSA USMB rapport rencontre USMB/HCAB en seniorsNoté
- ◆ Dépôt de démission de l'entraîneur du club CR Bouderbala Mr :Bezzaouia Sofiane à dater du 20/01/2018Noté



Décision du Bureau de Ligue

Suite aux directives prise par les membres de l'assemblée Générale ordinaire concernant les amendes 2017/2018 il à été décidé se qui suit :

- ★ *Régularisation du reste des dettes antérieure au plus tard, fin du mois de mars 2018*
- ★ *Régularisation des amendes saison 2017/2018 au plus tard le 28/02/2018*

Les clubs réfractaires sont soumis à défalcation des points à partir de la première mise en demeure parue aux bulletins officiels de la ligue

LE PRESIDENT

Noureddine BAKIRI

LE SECRETAIRE GENERAL

Rachid LARBI

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES
PV N° 16

• **Etat des Amendes « Seniors et Jeunes »**

Etat de recouvrement des amendes Article 134 du règlement du championnat de football amateur « Wilaya ». Parues aux BO N° 19 du 04.03.2018. Payables dans un délai de 30 jours. Payable au plus tard le : 03.04.2018

N°	CLUBS	CAT	FONCTION	DATES	AFFAIRES	NATURE	AMENDE (DA)
01	CRB	S	JOUEUR	24/02/2018	216	CD	1000
02	ABO	S	JOUEUR	23/02/2018	219	CD	1000
03	ABO	S	CLUB	23/02/2018	2019	CD	5000
04	CRT	S	JOUEUR	23/02/2018	220	CD	1000
05	CRT	S	JOUEUR	23/02/2018	220	CD	1000
06	ABRD	S	CLUB	24/02/2018	45	DOC	15000
07	USMB	S	CLUB	24/02/2018	46	DOC	5000
08	IRBE	U19	CLUB	23/02/2018	47	DOC	5000
09	IRBE	U17	CLUB	23/02/2018	48	DOC	5000
10	IRBE	U15	CLUB	23/02/2018	49	DOC	5000
11	AGZ	U19	CLUB	23/02/2018	50	DOC	5000

♦ **Les Clubs concernés sont tenus de verser dans un délai de 30 jours les montants indiqués par versement bancaire au compte BNA N°460.200013461/54**

Après versement, il y a lieu d'adresser à la Ligue la copie du bordereau de versement bancaire.

Les clubs suivants : (CRB-AGZ-NML-OR-IRBE-CRBO-UBM) sont mis en demeure sous huitaine avant le 22.03.2018 pour non régularisation de l'amende vis-à-vis de la ligue de football

Le Directeur Administratif et des Finances

REZOUG. Rabah



COMMISSION DE DISCIPLINE

BULLETEIN N° 20 DU DIMANCHE 11/03/2018

PV 17 SEANCE LUNDI DU 05-03-2018

MEMBRES PRESENTS, MM et Mlle

- * **OUARAB Mouloud, Président.**
- **BEN KARA Amina, secrétaire**

Ordre du Jour

- * **Audience**
- * **ETUDE du Courrier**
- * **ETUDE des affaires**

- * **Audition : Président CSA OCA -Entraîneur secrétaire CLUB OR**
 - ◆ **Etude De Courrier**
 - ◆ **BO N°19-Lwfb Remerciement**
 - ◆ **Rapport arbitres et délégués**
 - ◆ **Etude Des Affaires**

HONNEUR - GROUPE (A)

Affaire n°229: Match : NML-ASCEH du 27/02/2018 en seniors -VU FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
DAHOU	MOHAMED	NML	000 203	AVERT AJ
MESLEM	SALAH EDDINE	NML	000 190	TROIS (03) M.S.F+1500 DA pour agression envers Adversaire sans lésion corporelle (Art 113 a)

Affaire n°230: Match : OCA- NML du 02/03/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
OULBANI	MED CHERIF	OCA	000 562	AVERT AJ
KHEDOUCI	IMAD	OCA	000 542	AVERT JD
HAMITOUCHE	MED SALAH	OCA	000 546	AVERT AJ
CHIKHI	YOUCEF	NML	000 195	AVERT AJ
YAKHLEF	HOCINE	NML	000 189	AVERT JD
NIAR	RAMDANE	NML	000 197	AVERT AJ

Affaire n°231: Match :CRB-FCT du 02/03/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
NACEF	AHMED TOUFIK	CRB	000 519	AVERT JD
BELAHOUANE	SMAIL	CRB	000 524	AVERT AJ
HAMMI	OULAID	FCT	0000 88	AVERT JD
HELLAL	NABIL	FCT	0000 75	AVERT AJ
ZIAR	IMAD	FCT	0000 84	AVERT JD



Affaire n°232: Match : WAV-AGZ du 03/03/2018 en seniors -Vu la Fm

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
ABDI	FARES	WAV	000 464	DEUX (02)M.S.F+1500 DA POUR Mauvais comportement envers Adversaire (Art 112)
KIHAL	KAMEL	AGZ	000 233	AVERT JD
BELKACEM	HAMID	AGZ	000 230	DEUX (02)M.S.F+1500 DA POUR Mauvais comportement envers Adversaire (Art 112)
HABBAS	YOUCEF	AGZ	000 235	DEUX (02)M.S.F+1500 DA POUR Mauvais comportement envers Adversaire (Art 112)

Affaire n°233: Match : OR-UBM du 03/03/2018 en seniors -Vu FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BOUNADI	FAHEM	OR	000 288	AVERT AJ
SALMI	DJEMA	UBM	000 637	AVERT AJ
RAHLI	AISSA	UBM	000 636	UN (01)M.S.F +1000 DA P/CD (Art 102)

GROUPE B

Affaire n°234: Match :HCAB-CRT du 02/03/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
ZAIR	HAMID	HCAB	000 301	AVERT AJ
TRAFI	SIFEDDINE	HCAB	000 322	AVERT AJ

Affaire n°235: Match :ABRD-ABO du 03/03/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
TALBI	FARES	ABRD	000 337	AVERT JD
BELAIDI	MOHAMED	ABRD	0000 53	AVERT JD
DAOUADJI	NABIL	ABO	0000 26	AVERT JD
REMLI	AIMENE	ABO	00000 9	AVERT AJ

Affaire n°236 Match : USMB-DRBK 03/03/2018 en seniors -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BOUKABOUS	ABAS	DRBK	000 487	AVERT AJ

Affaire n°237: Match : JSA-RCH du 03/03/2018 en seniors -Vu la FM VU REPPORT Arbitre

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BOUIZRI	FODIL	JSA	000 157	AVERT AJ
ARAR	FARES	JSA	000 172	UN (01) M.S.F +1000 DA P/CD (Art 102)
CHABANE	AHMED	RCH	0000 38	AVERT JD
KESSARI	MASSINISSA	RCH	0000 60	AVERT AJ
CHABANE	SAID	RCH	0000 33	UN (01) M.S.F +1000 DA P/CD (Art 102)



JEUNE GROUPE A

Affaire n°238: Match : ASCEH-AGZ du 02/03/2018 U 19-VU FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
DANI	ZAKARIA	ASCEH	000 525	AVERT JD
MONSOURI	ABDELKADER	ASCEH	000 531	UN (01) M.S.F +1000 DA CUMUL Avertissement CD et Avertissement à comptabilisé (Art 88)
CHAAB	ADEL	AGZ	000 448	AVERT JD

Affaire n°239: Match : ASCEH-AGZ du 02/03/2018 en U17 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
MERZOUG	GHANI	AGZ	001077	DEUX (02) M.S.F+1500 DA pour agression envers Adversaire sans lésion corporelle (Art 95 a)

Affaire n°240 : Match : NML-ABRD du 02/03/2018 en U17-Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
BOUADJIMA	AMAR EDDINE	NML	00 1281	AVERT AJ
BAKIRI	YASSER	NML	000 907	AVERT AJ
HAMIDI	MOHAMED	ABRD	000 696	AVERT AJ
ZABOUCHE	AYMEN	ABRD	000 691	AVERT AJ

Affaire n°241 : Match : NML-ABRD du 02/03/2018 en U15 -Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
SAOUD	ISLAM	NML	00 1522	AVERT AJ
KHOUS	FATEH	ABRD	00 1321	AVERT AJ

Affaire n°242: Match :WRD-CRBO du 03 /03/2018 en U19-Vu LES Percés versées au dossier

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
NOURI	ABDELOUAHAB	WRD	000 826	UN (01) M.S.F +1000 DA P/CD (Art 85)
DOUIDI	OUAHIB	CRBO	000 167	AVERT AJ
BADIS	OUSSAMA	CRBO	000 158	Est suspendu jusqu'à Séance du LUNDI 12/03/2018 à 13h30

DOSSIER DEMEURE OUVERT

GROUPE B

Affaire n°243 Match :OCA-WAV du 02 /03/2018 en U19-Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
MALAQUI	MED EDDINE	OCA	000 489	AVERT AJ
SADOUNI	RIADH	WAV	000 328	AVERT AJ

Affaire n°244: Match OCA-WAV du 02 /03/2018 en U17-Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
MALKI	WAIL	OCA	00 1141	AVERT AJ
HABLAL	ZINEDDINE	WAV	000 962	UN (01) M.S.F +1000 DA P/CD (Art 85)



Affaire n°245: Match OCA-WAV du 02 /03/2018 en U15-Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
HAMITOCHE	WASSIM	OCA	00 1790	AVERT AJ
RACHEDI	GHLAS	WAV	00 1606	AVERT AJ
SLIMANI	SAID	WAV	00 1584	AVERT AJ
MIHOUBI	YAKOUB	WAV	00 1595	AVERT AJ

Affaire n°246: Match JSA-CRT du 03 /03/2018 en U19-Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
AISSAOUI	AMAR	JSA	000 239	UN (01) M.S.F P/C-C (Art87)

Affaire n°247: Match JSA-CRT du 03 /03/2018 en U15-Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
RACHEDI	ABDELATIF	JSA	00 1513	AVERT AJ
BAHI	AMAR	JSA	00 1520	AVERT AJ

Affaire n°248: Match USMB-OR du 03 /03/2018 en U17-Vu la FM

Nom	Prénom	CLUBS	Lic N°	sanction
HADDAD	AMAR	OR	000 768	DEUX (02) M.S.F+7000 DA Pour insulte envers officiel de Match (Art 100)

Reprise

AFFAIRE N° :215 Match WRD-OCA du 23.02.2018 seniors vu les Percés versées au dossier
-Après Audition de l'intéressé et après explication Mr : KHEDIS KAMEL :
Mise en Garde +5000 DA

-AFFAIRE N°: 220 Match DRBK-CRT du 23.02.2018 seniors vu les Percés versées au dossier
Mr: HARRACH RACHID Mise en Garde +5000 DA

-AFFAIRE N : Match AGZ-HCAB du 23.02.2018 U 19 vu les Percés versées au dossier
Mr: KAHLAL FODIL Mise en garde+5000

-AFFAIRE N : 226 Match OR-WAV du 23.02.2018 U 15 vu les Percés versées au dossier
-Après Audition Arbitre
- Après Audition Entraîneur et Secrétaire club OR
-Attendu que la partie N° pas eu sa durée réglementaire
- Attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match envahissement de terrain
-Attendu que l'arbitre sur le rapport complémentaire Na pas été usage
D'envahissement de terrain que des comportements anti- sportif, a mis fin a la rencontre sur un score OR (00) WAV (01)

Pour ces motifs la commission décidée

- Match a rejoué.
- Mr: SADAUI ALI Secrétaire (OR) mise en garde +5000 DA
- Amende de 1500 DA pour mauvaise organisation (Art 98)

Le Président

Mouloud OUARAB

Le Secrétaire

Amina BENKARA

COMMISSION DE L'ORGANISATION SPORTIVE

SEANCE DU Mardi 06 MARS 2018

BULLETEIN N° 20 DU DIMANHCE 11/03/2018

Membres Présents, Messieurs et Mlle

AOUCHAR AEK, Président de Séance

***MECHAT - BOUCHERIF**

Ordre du Jour-

- ◆ Audiences Clubs
- ◆ Examen du Courrier
- ◆ Traitements des Affaires
- ◆ Homologations

EXAMEN DU COURRIER

- ◆ Exploitation feuille de match ET rapports arbitres et délégués

Correspondances – Diverses

Homologations Seniors des Journées du 02 et 03 MARS 2018

Honneur Groupe (A) et (B)

GROUPE A - 16 ^{ème} Journée				GROUPE B - 14 ^{ème} Journée			
OCA	NML	00	01	HCAB	CRT	01	00
CRB	FCT	01	02	IRBE	JSB	00	08
ASCEH	CRBO	04	01	JSA	RCH	01	02
WAV	AGZ	03	02	USMB	DRBK	00	03
OR	UMB	03	00	ABRD	ABO	00	06
Exempt : AGZ							

Homologations Jeunes des Journées du 02 et 03 MARS 2018

JEUNES GROUPE=(B)

GROUPE = (A)

RENCONTRES		U.19		U.17		U.15		RENCONTRES		U.19		U.17		U.15	
USMB	OR	02	04	03	01	01	00	ASCEH	AGZ	02	02	10	01	15	01
JSB	RCH	06	01	06	02	01	01	NML	ABRD	N	J	01	01	02	01
JSA	CRT	03	04	01	00	N	J	DRBK	HCAB	04	02	07	00	N	J
IRBE	FCT	N J						UMB	CRB	00	03	00	01	02	01
OCA	WAV	04	00	05	01	01	02	WRD	CRBO	p	A	06	00	06	04

Traitements des Affaires

Jeunes catégories Groupe (A)

AFFAIRE N° 51: Rencontre NML / ABRD du 02.03.2018 U19 groupe A

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel;
 - ◆ Attendu que les deux Equipes ainsi que les Arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;
 - ◆ Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence du Médecin ;
 - ◆ Attendu qu'après attente du délai règlementaire, l'Arbitre ayant constaté l'absence du Médecin, annula la rencontre ;

Par ces Motifs, La Commission décide :

(Art 14 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes:2015)

- ◆ Match perdu par pénalité à l'équipe d'NML
- Pour en attribuer le gain du match à l'Equipe d'ABRD qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)
- ◆ Amende de Cinq Mille (5.000 DA) dinars pour le club d'NML.

Jeunes catégories Groupe (B)

AFFAIRE N°52: Rencontre IRBE / FCT du 02.03.2018 U19

- ◆ vu la feuille du match;
- ◆ Attendu que la rencontre na pas eu lieu suite à L'arrivée tardive de l'équipe d'IRBE

Par ces Motifs, La Commission décide :

- ◆ Match perdu par pénalité à l'équipe IRBE
- ◆ Attribution du gain du match au club FCT qui marque trois points et au Score de trois à zéro (03.00)
- ◆ Amende de cinq mille dinar (5000.00 DA) est infligée au club IRBE

AFFAIRE N°53: Rencontre IRBE /FCT du 02.03.2018 (U17)

- ◆ Vu la feuille de match.
- ◆ Attendu que L'arbitre à mentionné sur la feuille du match un effectifs réduit et l'équipe IRBE (U17) moins de 11 joueur
- ◆ Attendu qu'après l'attente du délais réglementaire l'arbitre à constater la présence de l'équipe IRBE (U17) avec un effectifs réduit annula la rencontre ART (49) RG

Par ces Motifs, La Commission décide :

- Phase De Retour (Art) R/G édition 2015
- ◆ Match perdu par pénalité au club IRBE
 - ◆ Attribution du gain du match au club FCT qui marque trois points et un Scor de trois à zero (03.00)
 - ◆ Défalcation d'un point (01) à l'équipe IRBE (phase retour)
 - ◆ Amende de cinq mille dinars (5000.00 DA) est infligée au club IRBE

AFFAIRE N°54: Rencontre IRBE /FCT du 02.03.2018 U15

- ◆ Vu la feuille du match
- ◆ Attendu que les deux équipes aussi que l'arbitre designer officiellement était présent au lieu et l'heur prévu
- ◆ Attendu que l'arbitre à constaté que les tenus (maillot & short) des deux équipes en présence sont de même couleurs



- ◆ *Attendu que (l'ART 50) des R/G stipule que le club qui reçoit doit obligatoirement changer de tenue afin d'éviter toute confusions*
- ◆ *Attendu que le club recevant na pas de tenu de rechange*

Par ces Motifs, La Commission décide

- ◆ *Match perdu par pénalité au club IRBE*
- ◆ *attribution du gain du match au club FCT qui marque trois points est un Score de trois à zéro (03.00)*
- ◆ *Une amende de mille cinq cent dinar (1500.00 DA) est infligée au club IRBE*

LE PRESIDENT DE SEANCE
AOUCHAR A.E.K

LE SECRETAIRE
BOUCHERIF



Commission Wilaya d'Arbitrage

PV n° : 11 Séance du Mardi 06.02.2018

BO N°18 : du 12.02.2018

Membres Présents, MM.

- **BOUAMRIA, Président**
- **ROTAME, Secrétaire**
- **MECHAT,**

Ordre du jour

- **Audiences**
- **Examen du courrier**
- **Exploitation des feuilles de matchs**
- **Désignations**

Audiences

Audience arbitre

- ◆ **RAS**

Examen du courrier

- ◆ ■ **Exploitation des feuilles de matchs journée du 09 et 10/02/2018.**

Exploitations Des Feuilles De Match :

DESIGNATIONS

La commission à procédé à la désignation des arbitres à officier les rencontres division honneur catégories jeunes G A pour les journées du 16 et 17/02/2018

LE PRESIDENT : BOUAMRIA

LE SECRETAIRE : ROTANE